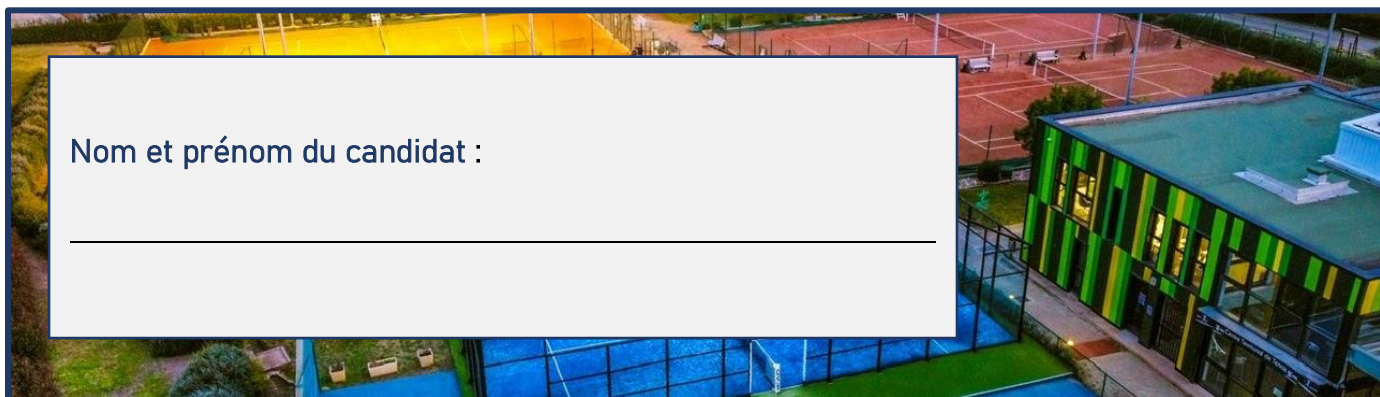




Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93131091613
Numéro de SIRET : 782 912 414 00052



Nom et prénom du candidat :

DOSSIER D'INSCRIPTION TFP – Moniteur de padel MENTION PADEL

2025-2026

Dossier complet à retourner uniquement par écrit, accompagné des pièces obligatoires et d'un chèque de 100 € (Frais de dossier)

Jusqu'au Mercredi 18 Juin 2025 à :

**Ligue Corse de Tennis – Centre de formation
Strada di i spurtivi
20290 Lucciana**

Ligue Corse de Tennis – strada di i spurtivi 20290 Lucciana –

Numéro de déclaration d'activité : 94202114320 Numéro SIRET : 342 562 485 00025
Tél : +33 (0) 4 95 34 92 00 – ligue.corse@fft.fr – <https://www.liguecorsetennis.com/>

ETAT CIVIL

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Nationalité : Française Autre (à préciser)

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Numéro de sécurité sociale :

Numéro de licence FFT :

Meilleur classement Padel :

PHOTO

SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION

Dernière classe suivie

Diplôme le plus élevé obtenu et date d'obtention

3^{ème}, CAP BEP

Aucun

BAC techno ou pro

Terminale

BEPC - Brevet des collèges DEUG, DUT, BTS

2^{ème} année de DEUG, DUT, BTS

BEP- CAP

Diplôme BAC + 3 ou plu

Licence, Master...

BAC Général

CLUB D'ACCUEIL

Nom du Club :

Adresse :

Code postal : Ville :

Président (e) du club :

Portable : E-mail :

Nom du tuteur ou du maître d'apprentissage (moniteur ou professeur du club) :

.....

Portable : E-mail :

Numéro de carte professionnelle du tuteur (**obligatoire**) :

EXIGENCES PREALABLES

- ❖ Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de **l'identité du (de la) candidat(e)** : Le(la) candidat(e) doit présenter l'une des pièces suivantes en cours de validité (original ou photocopie lisible recto/verso) :
 - Carte nationale d'identité française ou étrangère
 - Passeport français ou étranger
 - Permis de conduire français, sécurisé, délivré depuis le 16 septembre 2013 suivant le décret du 09 novembre 2011.
 - Carte de combattant(e) délivrée par les autorités françaises
 - Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
 - Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, conformément à la réglementation des étrangers, ces titres doivent être à jour concernant l'adresse déclarée.
- ❖ Être **titulaire d'une attestation de premiers secours** conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.
- ❖ Être **âgé(e) de 18 ans révolus** à l'entrée en formation.
- ❖ **Justifier d'un niveau de pratique en padel :**
Être capable de justifier à l'entrée en formation **d'un niveau de jeu équivalent aux premiers 10% du classement fédéral (hors assimilation fédérale)**. Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen d'une attestation de licence FFT justifiant d'un classement dans les 10% du classement FFT padel (hors assimilation tennis)
- ❖ Être capable de justifier **l'absence de contre-indication à la pratique et à l'encadrement** du padel par la production d'un **certificat médical attestant de cette non contre-indication**.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates à retenir :

- Dates de clôture des inscriptions : **Mercredi 18 juin 2025**
- Dates des tests de sélection/positionnement : **Mercredi 2 Juillet 2025**
- Positionnement et réunion en visio informative sur le déroulement de formation concernant le responsable de la structure d'accueil et le stagiaire : **Mercredi 2 juillet 2025**
- Lieu : Ligue CORSE de Tennis à Lucciana
- Dates de la formation :
 - Début : Lundi 25 août 2025
 - Fin : mardi 30 juin 2026

Information sur le contrat d'apprentissage : Cf Guide fin de dossier

Contact :

- Pour tous renseignements concernant le suivi administratif et Financier :
MORILLON ALAN Tel : 06.89.33.16.62 Mail : alan.morillon@fft.fr
- Pour tous renseignements pédagogiques :
MORILLON ALAN Tel : 06.89.33.16.62 Mail : alan.morillon@fft.fr
- Site internet Ligue CORSE :
<https://www.liguecorsetennis.com/formations/>
- Si vous êtes en situation de handicap : contactez votre référente Handicap :
Monsieur PENE CHRISTOPHE

COUT DE LA FORMATION

Frais administratifs et organisation des tests de sélection : **100€** (non remboursables).

Durée totale de la formation : **240 heures minimum**
100 heures minimum en infrastructure

Le coût pédagogique : **5000€** à régler à la Ligue de Tennis.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Plusieurs dispositifs permettent la prise en charge des coûts pédagogiques des heures de formation du (de la) stagiaire (240H), voire éventuellement des frais annexes (hébergement, restauration, transport).

- Contrat d'apprentissage pour les candidats(es) (CFA) (cf annexe 3 et 3bis)
- Contrat de professionnalisation pour les candidats(es) inscrits(es) à Pôle Emploi (AFDAS + Pôle Emploi).
- Contrat unique d'insertion pour les candidats(es) inscrits(es) à Pôle Emploi (Pôle Emploi + AFDAS).
- Compte personnel de formation ou CPF de transition (AFDAS).
- Plan de développement des compétences (AFDAS) avec un cofinancement possible des actions du plan conventionnel.
- Autre :
- Financement personnel sur les fonds propres du (de la) stagiaire ne bénéficiant pas de dispositif de prise en charge.

Le principe d'alternance ouvre droit pour le candidat à la prise en charge éventuelle partielle ou totale des coûts pédagogiques de la formation et des frais annexes (transport, restauration et hébergement). Les démarches administratives sont à entreprendre par le club futur employeur et le candidat dès que possible et impérativement avant l'entrée en formation auprès des organismes financeurs
VOIR

FINANCEMENT PERSONNEL

Je soussigné(e)candidat(e) à la formation TFP Moniteur de Padel m'engage :

- A régler la différence entre le coût pédagogique de la formation et les sommes obtenues par les organismes financeurs.
- A régler la totalité des coûts de formation pédagogiques en l'absence d'attestation de prise en charge (employeur, OPCO, ...). Des prélèvements mensuels pourront être mis en place.

Date et signature du (de la) candidat(e)

PIECES JUSTIFICATIVES

Documents à fournir	<input checked="" type="checkbox"/>
Dossier complété	<input type="checkbox"/>
Attestation de formation aux premiers secours civique niveau 1 (PSC1) OBLIGATOIRE	<input type="checkbox"/>
1 photo d'identité (avec votre nom au dos)	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la carte d'identité	<input type="checkbox"/>
1 chèque de 100€ à l'ordre de la Ligue Corse de tennis	<input type="checkbox"/>
Copie de la licence FFT	<input type="checkbox"/>
Tuteur : Copie de la carte professionnelle en cours de validité – CNI – CV - Diplôme	<input type="checkbox"/>
Copie attestation d'assurance responsabilité en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Attestation du niveau de jeu de padel (1 ^{er} tiers) délivrée par le Conseiller Technique Coordonnateur (ou représentant)	<input type="checkbox"/>
Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l' enseignement du padel datant de moins de 6 mois à la date des tests de sélection	<input type="checkbox"/>
Annexe 1	
Attestation de promesse d'alternance OBLIGATOIRE	<input type="checkbox"/>
Annexe 2	
Attestation de prise en charge des frais pédagogiques OBLIGATOIRE	<input type="checkbox"/>
Annexe 3	

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE ET ENTRAINE
LA NON-INSCRIPTION AUX TESTS D'ENTREE**

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

Complet

Incomplet

Suivi :

CERTIFICAT MEDICAL

Annexe 1

Je soussigné(e) Docteur en Médecine,

Certifie avoir examiné en date du

Mme / Mr

Née le :

Et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique **et à l'encadrement du PADEL.**

Fait à

le

Signature et cachet du Médecin (obligatoire) :

ATTESTATION DE PROMESSE D'ALTERNANCE EN CLUB

Annexe 2

Je soussigné(e) :

Responsable de la structure :

N° de club :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Statut (association loi 1901, secteur privé, etc...) :

N° de SIRET :

N° ICOM (si adhérent d'un OPCO) :

Atteste que le Stagiaire :

Nom :

Prénom :

Effectuera sa formation par alternance au sein du club :

.....

Fait à :

Le :

Signature et cachet :

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS PEDAGOGIQUES

Annexe 3

Je soussigné(e) :

Président (e) de la structure :

Certifie que les frais pédagogiques de la formation **TFP Mention Padel**,

D'un montant de 5000 €,

Pour le stagiaire (Nom-Prénom) :

Seront pris en charge par l'AFDAS par le contrat d'apprentissage.

Si autre moyen de paiement, contactez par mail Alan MORILLON, responsable du centre de formation à l'adresse suivante : alan.morillon@fft.fr

Fait à, le.....

Signature du Président(e) et cachet de la structure

Hiérarchisation des diplômes professionnels

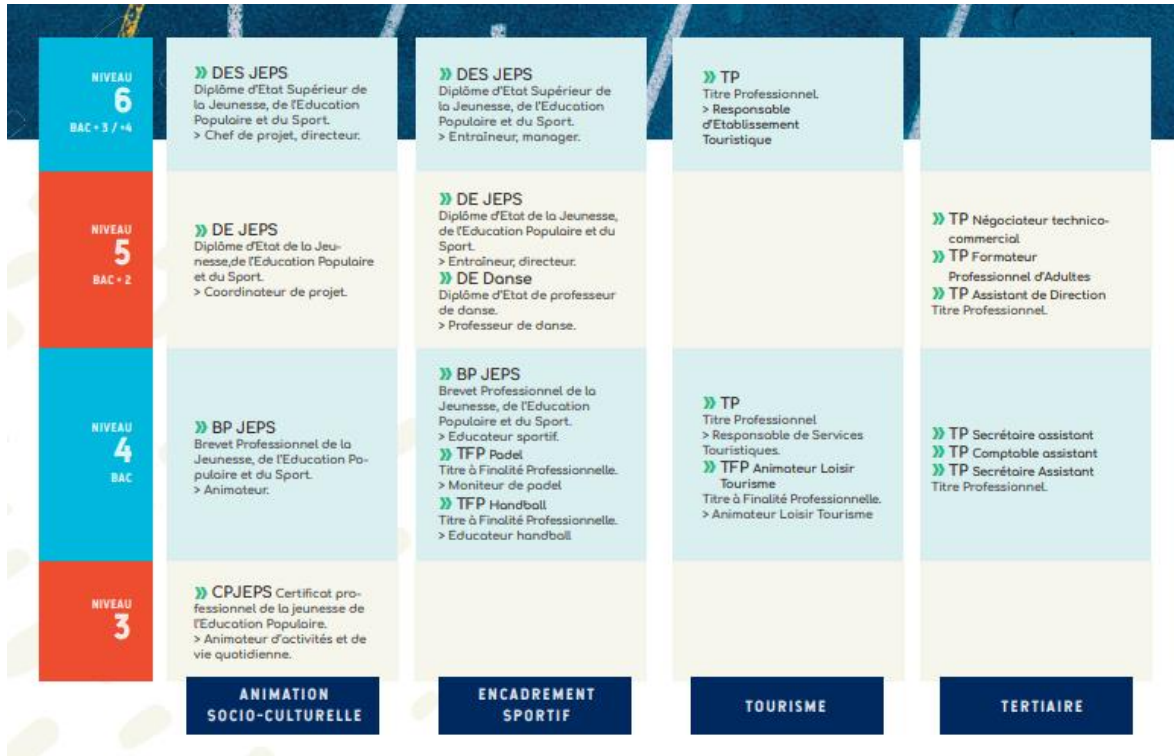
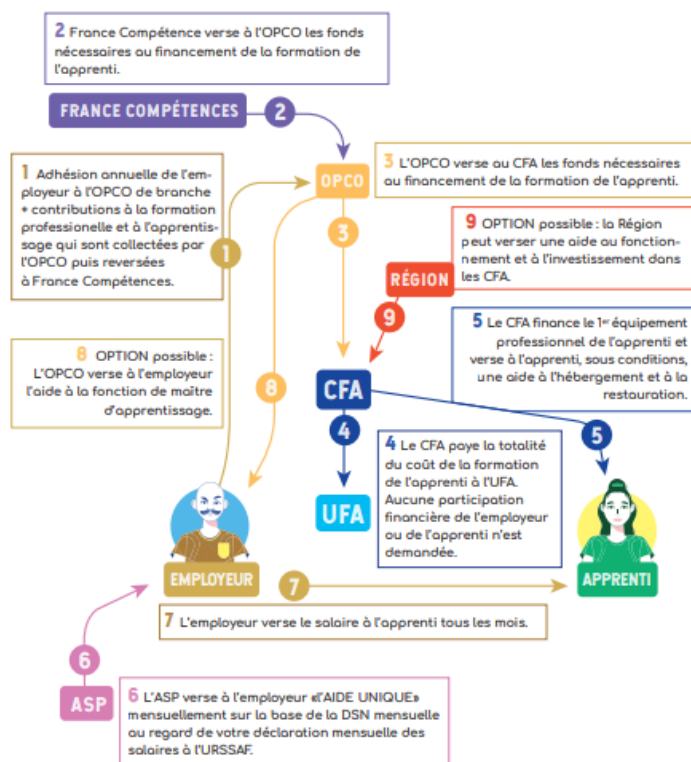


Schéma de financement du contrat d'apprentissage



Le contrat d'apprentissage est établi entre le CFA (La Fédération) – Le club d'accueil – le stagiaire.

Durée : 12 mois – Lundi 25 août 2025 au Mardi 30 juin 2026

La création d'un contrat d'apprentissage quand votre stagiaire s'inscrit au Centre de formation de la Ligue CORSE

C'est **FACILE** 

Avant l'entrée en formation :

- 1- La ligue réceptionne le dossier d'inscription envoyé par le club ou le stagiaire.
- 2- La stagiaire passe les tests d'entrée (positionnement)
- 3- La Ligue confirme l'entrée du stagiaire en formation au club d'accueil et au stagiaire
- 4- La Ligue organise une réunion d'informations pour les dirigeants du club et le futur tuteur
- 5- Le Centre de formation envoie la fiche préalable d'inscription au club d'accueil
- 6- Le club d'accueil renvoie la fiche préalable d'inscription au LIFT complétée
- 7- Le LIFT envoie le CERFA du contrat d'apprentissage au club d'accueil
- 8- Le club d'accueil renvoie le CERFA au LIFT signé et tamponné
- 9- Le LIFT renvoie au club le CERFA signé

Le contrat d'apprentissage entre le CFA (Fédé), le club d'accueil et le stagiaire est établi !



V9 janvier 2024

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE : COMBIEN ÇA COÛTE ?

L'aide de 6 000 € maximum accordée aux employeurs qui recrutent des alternants (apprentis et jeunes en contrat de professionnalisation) est prolongée en 2024.

Textes de loi et références : [Décret n° 2023-1354 du 29 décembre 2023 portant prolongation de l'aide aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation](#)

ÂGE DE L'APPRENTI(E)	1ère année de contrat		2ème année de contrat	
	% SMIC BRUT	Montant du salaire mensuel brut en €	% SMIC BRUT	Montant du salaire mensuel brut en €
18 à 20 ans	43%	759,78€	51%	901,13 €
21 à 25 ans	53%	936,47 €	61%	1077,82€
26 ans et plus	100%	1 766,92 €	100%	1 766,92€

* Calculé sur la base du SMIC mensuel brut qui s'élève à 1 766,92 € au 1^{er} janvier 2024 (pour 35 heures de travail hebdomadaire).

Les résultats présentés sont des estimations évaluées en fonction des planchers légaux (ils ne tiennent pas compte de dispositions conventionnelles plus favorables). Il faut également tenir compte de la situation antérieure de l'apprenti(e) avant la signature.

Simulation possible sur > www.alternance.emploi.gouv.fr

Sources sites Internet officiels :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/aides-embauche-apprenti>

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS
Organisme de Formation FFT - L'Institut de Formation du Tennis (LIFT)
Siège : 2 Avenue G Bennett - 75016 Paris / Bureaux : 4, Place de la Porte Molitor – 75 016 Paris
Déclaration d'existence : 11752470375 / SIRET : 77567138100033 / Code APE : 926